

17 octobre



Mobilisation pour la revalorisation

Chaque année, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco décide du niveau de **revalorisation des pensions de retraite de celles et ceux qui ont fait tout ou partie de leur carrière dans le privé.**

Près de 14 millions de retraité-es sont concerné-es, dont un tiers de « polypensionné-es » ayant des carrières mixtes entre le privé et le public.

L'Agirc-Arrco dispose de très bonnes réserves, notamment dues :

- à l'augmentation de la part de l'emploi privé,
- à l'augmentation générale des qualifications,
- à la sous-indexation des pensions par rapport aux salaires et à l'inflation,
- au refus d'utiliser cette réserve pour assurer le maintien du niveau de vie des salarié-es partant à la retraite.

Les résultats techniques des dernières années, ainsi que la solidité des réserves financières (près de 88 milliards d'euros, quasiment une année de prestations) permettent depuis trois ans de dégager des excédents financiers importants (10 milliards d'euros cumulés qui pourraient servir à augmenter le niveau des retraites complémentaires).

Retraité-es d'aujourd'hui et de demain

Cette revalorisation ne concerne pas que les retraité-es d'aujourd'hui. Les futurs droits à la retraite complémentaire des salarié-es en activité évoluent également sur cette base. Toute dégradation de la « valeur de service du point Agirc-Arrco » implique une perte immédiate pour les retraites actuelles, mais aussi une dégradation des droits futurs : on cotise au même taux mais cela ne générera pas le même montant de retraites plus tard. Avec l'inflation, cela veut dire une baisse des pensions.

Le conseil d'administration doit statuer le 17 octobre avec une « marge d'appréciation ». **Le patronat, Medef en tête, ne peut continuer à mener cette politique de baisse volontaire des pensions**, ni à constituer un pactole énorme avec nos cotisations – potentiellement confiscable.

Alors que la situation politique est très instable et que les plans Bayrou et Lecornu prévoyaient un gel des pensions de retraite, l'enjeu est aussi de peser sur la revalorisation des pensions au régime de base au 1^{er} janvier prochain.

La CGT revendique : une revalorisation à la hauteur de l'inflation constatée depuis douze mois (soit 1 %) et une renégociation immédiate des accords pour permettre un rattrapage sans attendre 2027.

Que vous soyez en activité ou en retraite, la décision vous impactera donc tôt ou tard. La CGT, son Union Confédérale des Retraités et son Ugict appellent donc actif-ves et retraité-es à se mobiliser pour nos droits actuels et futurs et notre niveau de vie :

Ça compte !

Dans la continuité des actions contre le budget d'austérité et pour nos retraites, se mobiliser contre le recul de l'âge de départ c'est aussi défendre un meilleur niveau des pensions. Pour cela il faut gagner l'abrogation de la contre-réforme de 2023 qui nous vole 2 ans à la retraite et diminue le niveau des pensions pour celles et ceux qui partent plus tôt.

La revalorisation annuelle des retraites complémentaires compte beaucoup sur le niveau des pensions global des pensions :

Pour un employé ou ouvrier, la pension Arrco représente entre 20 et 40 % de la pension totale selon la carrière (les périodes de chômage indemnisé ouvrent des droits).

Pour un cadre homme du privé, parti à la retraite en 1989, la pension représentait 72 % du dernier salaire. Ce chiffre est passé à 60 % pour 2020, et diminuerait à 54 % en 2062.

Pour une cadre femme du privé, la pension représentait 65 % du dernier salaire 2020. En 2062, cette part passerait à 63 %.

En savoir plus
cgt.fr/actu

